AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

#### Personnes présentes

- Simon Dabin, président d'assemblée
- Frédéric Miron, secrétaire
- étudiants au baccalauréat en informatique :
  - Vincent Antaki
  - Emmanuel Bengio
  - Hans-Maxime
  - Daigle-Rainville
  - Ulysse Desjardins-Provost
  - Jean-Cristoph Dury
  - Jérémy Ferland
  - Kevin Forand
  - Jonathan Forget
  - Christophe Fyfe
  - Luc-Antoine GIRARDIN
  - Jean-Philippe Heng
  - Yannick Jacques
  - Éric Larsen
  - Nicolas Lavoie Drapeau
  - Kim-Sang Ly
  - Stéphane MARCOUILLER
  - Alexandre Mathon Roy
  - Frédéric Miron

- Eduard Gabriel OLTEANU
- Simon Pelchat
- Olga Prejesmytskaia
- Simon Riendeau
- Diego Saby
- Tristan Savaria
- Alexandre St-Louis Fortier
- William TCHOUDI
- Anne-Marie Therien-Daniel
- François Thibault
- Émile Trottier
- David Wolstenholme
- étudiants au baccalauréat bidisciplinaire

mathématiques-informatique:

- François Luc Denhez-Teuton
- Maxime Faubert Laurin
- Robin Milosz
- Guillaume Poirier-Morency
- Sylvain Tremblay
- étudiants à la majeure en informatique :
  - Thierry Lavier

- étudiants à la maîtrise :
  - Patrick Baril-Robichaud
  - Cynthia BEAUCHEMIN
  - Benjamin Cérat
  - Rébecca Lapointe
  - Sébastien
    - LAVOIE-COURCHESNE
  - Nicholas Léonard
  - David Quiroz Marin
- étudiants au doctorat :
  - Wyean Chan
  - Philippe Lamontagne
  - Samuel Ranellucci
  - Mamadou Thiongane
  - Pierre-Luc Vaudry
- observateurs :
  - Corantin Arnaud
  - Samuel Bell-Bell

# 0 Ordre du jour

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2013
- 4. Positions et revendications
- 5. Charte du Café Math-Info
- 6. Charte de l'AÉDIROUM
- 7. Varia
- 8. Pizza
- 9. Fermeture

#### 1 Ouverture

Le quorum est constaté à 14h15.

Patrick Baril-Robichaud **propose** Simon Dabin comme président et Frédéric Miron comme secrétaire. François Thibault **appuie.** 

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

#### Que le président soit Simon Dabin et que le secrétaire soit Frédéric Miron.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidence demaine s'il y a des obervateurs.

Corantin Arnaud et Samuel Bell-Bell se présentent, ils sont étudiants en échange.

François Thibault **propose** d'admettre les observateurs avec droit de parole.

Nicholas Léonard appuie.

Que les observateurs soient admis avec droit de parole. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 2 Adoption de l'ordre du jour

Vincent Antaki **propose** l'ordre du jour.

Patrick Baril-Robichaud appuie.

François Thibault **propose** de faire passer les points 5 et 6 avant le point 4.

Yannick Jacques appuie.

François Thibault indique que l'adoption de la charte du café Math-Info est pressante, puisqu'elle est nécessaire pour pouvoir continuer les démarches d'incorporation du café. Il affirme aussi que l'adoption de la charte de l'AÉDIROUM est importante et que le point de revendications peut être long.

Vincent Antaki dit que la charte du café Math-Info est importante, mais que celle de l'AÉDIROUM n'est pas aussi pressante. Il veut parler de la vente du pavillon 1420 et que l'association doit prendre position là-dessus. D'après lui, les modifications de la charte seront longues, puisqu'il y en a plusieurs, alors que le point de revendications sera plus court. Il affirme que les revendications sont plus prioritaires que la charte de l'AÉDIROUM. Il invite à voter contre.

Vincent Antaki demande le vote.

Faire passer les points 5 et 6 devant le point 4.

Adoptée à majorité.

Pour: 17, Contre:  $\hat{1}$ , Abstention: 16.

Adoption de l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

# 3 Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2013

François Thibault **propose** l'adoption du procès-verbal.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Patrick Baril-Robichaud appuie.

Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2013 La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4 Charte du Café Math-Info

François Thibault **propose** l'adoption de la charte tel qu'envoyée, avec une modification : Corriger Morin par Miron dans le dernier point.

Jean-Cristoph Dury appuie.

François Thibault explique qu'il y a eu des rencontres avec l'avocat de la FAÉCUM, pour savoir se qui était nécessaire pour pouvoir incorporer le café et qu'il était obligatoire de rajouter des assemblées générales de café ainsi que quelques autres modifications, pour protéger les administrateurs du café Math-Info.

Adoption de la Charte du Café Math-Info avec la modification.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5 Charte de l'AÉDIROUM

François Thibault **propose** de modifier la charte de l'AÉDIROUM selon les modifications dans le fichier modification\_charte.pdf envoyé par courriel en excluant l'ajout du point 1.8 "Vote Secret" et en incluant les modifications suivantes : 2.5.4 - Changer : «chaque vois exprimée» par «chaque voix exprimée». 9.1 - Changer : « ou toutes modifications des membres du conseil exécutif. » par « ou au besoin lorsque les membres du conseil exécutif ne sont plus les mêmes. » 10. - Changer : «5 novembre 2013» par la date de l'adoption de la charte.

Emmanuel Bengio appuie.

Vincent Antaki **propose** un scindage de la proposition tel qu'envoyé par courriel, en excluant les points 1- et 3-.

La proposition est rejetée par la présidence.

Vincent Antaki **propose** de retirer les points 2- et 4- (de son scindage) à la proposition initiale.

Patrick Baril-Robichaud demande si la proposition comprend les articles proposés par François Thibault.

La présidence répond que oui.

Philippe Lamontagne **propose** de retirer les modifications sur l'absence de quorum pendant une assemblée et sur la 3e assemblée sans quorum.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

# Adoption des modifications de la Charte de l'AÉDIROUM avec les modifications n'ayant pas été retirées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour sur le point retiré: La date et le lieu du vote doivent être annoncés au moins dix (10) jours ouvrables avant les élections, avec un rappel exactement cinq (5) jours avant le scrutin.

Vincent Antaki trouve que pour le cas d'une assemblée générale d'élection, 10 jours ouvrables est un délai acceptable pour donner le temps aux gens de se questionner sur la pertinence de se présenter. De plus il ne voit pas pourquoi nous enlèverions le rappel de 5 jours, ceci lui parait essentiel pour donner un délai à l'exécutif.

François Thibault relit ce qui doit être retiré. Il explique que dans l'état actuel de la charte, il est nécessaire d'envoyer sa candidature au préalable, alors que le but serait de pouvoir se présenter lors de l'assemblée générale directement. Il indique aussi que de rajouter un délai de 10 jours est moins utile et que le fait que le rappel doive être envoyé exactement 5 jours est contraignant.

Vincent Antaki affirme que le retrait laisse la possibilité de se présenter en assemblée générale sans lettre de candidature. Il a retiré la modification pour garder le délai de 10 jours, non pas pour garder la lettre de candidature.

Éric Larsen demande ce que serait le délai après le retrait du 10 jours.

Vincent Antaki répond qu'il serait de 5 jours.

Vincent Antaki demande le vote.

Modification du point 2.5.4 pour enlever : "La date et le lieu du vote doivent être annoncés au moins dix (10) jours ouvrables avant les élections, avec un rappel exactement cinq (5) jours avant le scrutin."

Battu car non majorité des deux tiers.

Retour sur le point retiré : Changer le terme «conseil élargi » par « conseil d'administration » (Plusieurs endroits dans la charte.)

Vincent Antaki dit que d'après lui, la modification de conseil élargi vers conseil d'administration est trop hiérarchique, il invite donc à ne pas modifier.

François Thibault indique quele conseil exécutif a décidé que c'était le conseil élargi qui remplirait le rôle de conseil d'administration prévu par la loi puisque l'association est incorporée. Il affirme aussi que la modification que prévoit faire Vincent Antaki est seulement de rajouter un paragraphe disant que le conseil exécutif est aussi conseil administratif, il trouve que se serait plus claire que ça soit inscrit conseil d'administration partout.

Vincent Antaki **propose** l'amendement 3.6 qu'il a envoyé par courriel.

Jérémy FERLAND appuie.

Vincent Antaki explique que l'idée de la modification est de clarifier qui tient les rôles d'administration de l'association. De plus, cet article ne modifie pas l'appelation du conseil exécutif. Il ne donne pas le titre

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

d'administrateur à l'interne.

Éric LARSEN demande à l'exécutif ce qui en est du côté législatif.

François Thibault répond qu'il n'a pas d'avis juridique sur la chose, mais qu'il pense que le tout est acceptable au niveau légal.

Vincent Antaki précise que l'article qu'il souhaite ajouté a été pris d'une autre association qui a réglé le débat de cette manière. Il indique qu'il a déjà été exécutant d'une association qui possédait un article similaire et il avait les possibilitées légales en cas de poursuite.

Nicholas LÉONARD indique que d'après lui, conseil exécutif ou conseil d'administration veulent dire la même chose et qu'il est pour la modification, même s'il y aurait un possible problème côté légal.

François Thibault demande le vote.

Amendement de la modification de la Charte pour que celle-ci devienne d'ajouter au point 3.6 :
"Aux fins de la troisième (3e) partie de la Loi sur les Compagnies du Québec, le conseil élargi
agit à titre de conseil d'administration de l'AÉDIROUM."

Battu à majorité. Pour : 8, Contre : 11, Abstention : 14.

Vincent Antaki demande le vote.

Modification de la Charte : " Changer le terme «conseil élargi » par « conseil d'administration » " (Plusieurs endroits dans la charte.)

Battu car non majorité des deux tiers. Pour : 14, Contre : 3, Abstention : 15.

Le verdict de ce vote sera modifié pour être "Adopté à majorité des deux tiers" dans le point Varia.

Vincent Antaki indique qu'il avait fait une proposition qui était un entre-deux pour éviter le refus complet de la modification.

Philippe LAMONTAGNE affirme que dans le code de l'espérence, une abstention est un refus de voter et non un vote de refus.

La présidence indique que la Charte a priorité sur le code de l'expérence.

Yannick Jacques demande à l'assemblée de se forcer à voter, que le fait de s'abstenir à chaque demande de vote est un peu anti-démocratique, qu'il se sacrifie en n'allant pas à son cours. Il voudrait que les personnes présentes prennent position.

Retour sur la modification du point 2.4 ajoutant : Lorsque le quorum est constaté à l'ouverture d'une assemblée générale, les membres présents peuvent délibérer, nonobstant le fait que le quorum ne soit pas maintenu pendant tout le cours de cette assemblée générale. Cependant, toute proposition principale mise aux voix en absence de quorum sera automatiquement mise en dépôt et traitée au plus tard au début de la prochaine assemblée générale régulière. De plus, en absence de quorum, toute proposition de suspension des règles ou de reconsidération d'une question est automatiquement mise en dépôt sans débat et sans vote. Si le quorum n'est pas atteint pour débuter deux assemblées générales consécutives, le conseil exécutif peut convoquer une nouvelle assemblée

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

générale respectant les délais de convocation dans les dix (10) jours ouvrables suivants. Cette assemblée générale aura lieu, sera décisionnelle et le quorum sera atteint et maintenu sans égard au nombre de membres présents, notamment en ce qui concerne l'application du paragraphe précédent.

Philippe Lamontagne explique ce qu'est la proposition. Il donne ensuite son point de vue sur celle-ci, il ne voit pas l'intérêt de mettre toute proposition en dépôt et de permettre la suite du débat. Cela revient à simplement mettre un point au début de la prochaine assemblée. Pour se qui est du quorum automatique à la troisième assemblée, il a un certain malaise à se que cette assemblée générale ait le plein pouvoir. Il proposerait de faire un assemblée générale pouvant seulement accepter des propositions pour combler des postes vacants, mais il ne peut faire de proposition de modification de charte séance tenante. Il invite à discuter, mais que dans sa forme actuelle, il s'opposerait à la modification.

François Thibault dit que l'idée de la première partie est de permettre, dans le cas d'une perte de quorum, le retour des propositions advenant le retour du quorum. La deuxième partie permet d'avoir au moins une assemblée générale lorsque qu'il n'y a pas quorum de manière répétitive, sinon c'est l'exécutif seul qui prend les décisions, ce qui est moins démocratique. L'idée est d'inciter les gens à venir pour avoir une représentation acceptable des membres. Il trouve la proposition pertinente.

Philippe LAMONTAGNE indique que dans la première partie, il n'est pas spécifié que si le quorum revient, l'assemblée redevient normale, il est simplement dit que toute proposition sera reportée. Il comprend les préocupations pour la seconde partie.

Philippe Lamontagne propose la scission des deux parties de la proposition.

François Thibault appuie.

#### Scission de la proposition en deux partie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Première partie : Lorsque le quorum est constaté à l'ouverture d'une assemblée générale, les membres présents peuvent délibérer, nonobstant le fait que le quorum ne soit pas maintenu pendant tout le cours de cette assemblée générale. Cependant, toute proposition principale mise aux voix en absence de quorum sera automatiquement mise en dépôt et traitée au plus tard au début de la prochaine assemblée générale régulière. De plus, en absence de quorum, toute proposition de suspension des règles ou de reconsidération d'une question est automatiquement mise en dépôt sans débat et sans vote.

François Thibault explique que si le quorum est observé, il n'y a aucun modification aux procédures, si le quorum est perdu, il y aura une mise en dépôt automatique.

Philippe Lamontagne soulève le problème que lorsque des gens quittent après un début d'assemblée, il y a une perte de quorum, nous ne sommes pas supposé avoir une assemblée générale coupée en deux. Les gens ayant quitté dans la 'première moitié' seront privés de leur droit de débattre.

François Thibault indique que les gens connaîtrons les articles de la charte, il fait un parallèle avec les ajournements, où lorsqu'il y a une reprise, il ne s'agit pas nécessairement des même personnes qui sont présentes.

Philippe LAMONTAGNE demande le vote.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Modification de la Charte pour ajouter au point 2.4 : "Lorsque le quorum est constaté à l'ouverture d'une assemblée générale, les membres présents peuvent délibérer, nonobstant le fait que le quorum ne soit pas maintenu pendant tout le cours de cette assemblée générale.

Cependant, toute proposition principale mise aux voix en absence de quorum sera automatiquement mise en dépôt et traitée au plus tard au début de la prochaine assemblée générale régulière. De plus, en absence de quorum, toute proposition de suspension des règles ou de reconsidération d'une question est automatiquement mise en dépôt sans débat et sans vote."

Battu à majorité. Pour : 10, Contre : 21, Abstention : 6.

Deuxième partie : Si le quorum n'est pas atteint pour débuter deux assemblées générales consécutives, le conseil exécutif peut convoquer une nouvelle assemblée générale respectant les délais de convocation dans les dix (10) jours ouvrables suivants. Cette assemblée générale aura lieu, sera décisionnelle et le quorum sera atteint et maintenu sans égard au nombre de membres présents, notamment en ce qui concerne l'application du paragraphe précédent.

Philippe Lamontagne dit qu'il comprend les motivations derrière la proposition, à l'exception de la réserve qu'il a déclarée plus tôt, il n'a aucun problème à se que la proposition soit adoptée.

Pierre-Luc Vaudry demande si Philippe Lamontagne voudrait faire un amendement avec ce qu'il avait énoncé plus tôt.

Philippe Lamontagne répond qu'il ne peut faire d'amendement séance tenante pour une modification de charte

Pierre-Luc VAUDRY demande le vote

Modification de la Charte pour ajouter au point 2.4 : "Si le quorum n'est pas atteint pour débuter deux assemblées générales consécutives, le conseil exécutif peut convoquer une nouvelle assemblée générale respectant les délais de convocation dans les dix (10) jours ouvrables suivants. Cette assemblée générale aura lieu, sera décisionnelle et le quorum sera atteint et maintenu sans égard au nombre de membres présents, notamment en ce qui concerne l'application du paragraphe précédent.."

Adopté à majorité. Pour : 26, Contre : 4, Abstention : 8.

Philippe Lamontagne demande si la proposition de modification sur le vote secret a été adoptée.

François Thibault indique qu'il n'existe pas de telle proposition.

#### 6 Positions et revendications

François Thibault **propose** que l'AÉDIROUM se positionne contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie, l'hétéronormativité et toutes formes de discrimination basées sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle. Que l'AÉDIROUM prenne acte des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes et qu'elle s'oppose à leurs perpétuations. Que l'AÉDIROUM accepte de faire un don d'une valeur d'un maximum de 100\$ au Colloque «Le féminisme prend sa place à l'UdeM», sous conditions que des factures soient remises à des fins de remboursements.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

#### Vincent Antaki appuie.

François Thibault explique qu'un colloque nommé «le féminisme prend sa place à l'UdeM» se prépare pour traiter du féminisme par rapport aux réalités de l'Université de Montréal. Une demande à été déposée au programme de Projet d'Initiative Étudiante (PIÉ) de la FAÉCUM, mais pour assurer la survie du projet, advenant un refus, il serait pertinent d'allouer à cette fin une partie du budget mobilisation. pour lequel il ne semble pas y avoir d'utilité pour le moment. En remboursant des factures, il n'y a pas de transfert de fonds à part pour des dépenses réelles.

Vincent Antaki pense que c'est un débat qui a toujours sa place dans la société, il dit que le Colloque n'arrive pas souvent et qu'il appuie l'initiative. Il invite à voter pour.

Philippe Lamontagne ne voit pas pourquoi notre association donnerait de l'argent à un Colloque dont il ne connait rien, mis à part du nom. Qu'il existe d'autre manière d'aller chercher une contribution.

François Thibault indique que l'association de communication cycles supérieurs a déjà fait un don. La FAÉCUM va probablement accepté le projet PIÉ, qu'il s'agit de prendre le relais si jamais il est rejeté. Il explique ce qu'est le Colloque et invite les gens à le contacter pour plus d'informations et s'ils veulent participer.

Yannick Jacques demande sur quoi l'argent sera utilisé.

François Thibault répond qu'elle sera utilisée, entre autres, pour payer les locaux, la nourritures, la publicités (Tracs, etc), payer les conférenciers et possiblement des téléconférences, il ne sait pas à quel point se sera professionnels.

Yannick Jacques demande, en complémentaire, si d'autres associations ont pris une décision.

François Thibault répond que oui, que la proposition sera demandée aux associations étudiantes à été faite le 18 novembre, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour se positionner en assemblée générale. Il affirme que se sera proposé dans plusieurs associations.

Philippe Lamontagne propose la scission de la proposition en deux.

Émile TROTTIER appuie.

Que la proposition soit scindée en deux. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Première partie : Que l'AÉDIROUM se positionne contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie, l'hétéronormativité et toutes formes de discrimination basées sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle. Que l'AÉDIROUM prenne acte des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes et qu'elle s'oppose à leurs perpétuations.

Que l'AÉDIROUM se positionne contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie, l'hétéronormativité et toutes formes de discrimination basées sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle. Que l'AÉDIROUM prenne acte des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes et qu'elle s'oppose à leurs perpétuations.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Deuxième partie : Que l'AÉDIROUM accepte de faire un don d'une valeur d'un maximum de 100\$ au Colloque «Le féminisme prend sa place à l'UdeM», sous conditions que des factures soient remises à des fins de remboursements.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Philippe Lamontagne indique qu'il a un malaise à prendre l'argent des membres pour le donner à un Colloque auquel aucun des membres participe en terme de conférencer. Il dit que le fait de se positionner n'engage pas de dépenses. Il trouve que ce n'est pas une utilisation judicieuse de l'argent des membres.

Vincent Antaki dit que le budget de l'association pour les pizzas lors des assemblées générales est de plus de 100\$. Il pense que donner de l'argent pour des choses politiques est plus pertinent.

Jérémy FERLAND affirme qu'il serait contradictoire de ne pas aider la cause, si nous sommes positionnés pour.

Nicholas Léonard informe que l'association a de l'argent, qu'on peut le dépenser.

Rire générale dans la salle.

Philippe LAMONTAGNE demande le vote.

François Thibault utilise son droit de réplique pour dire qu'il s'agit d'une bonne cause et qu'on vient de se positionner pour. Il indique qu'il s'agit d'une bonne occasion de prouver que l'association n'est pas juste des paroles. Il informe aussi qu'il compte participer, de plus il ne s'agirait pas de dépenses exhubérantes.

Que l'AÉDIROUM accepte de faire un don d'une valeur d'un maximum de 100\$ au Colloque «Le féminisme prend sa place à l'UdeM», sous conditions que des factures soient remises à des fins de remboursements.

Adoptée à majorité. Pour : 30, Contre : 1, Abstention : 9.

François Thibault **propose** que l'AÉDIROUM accepte de faire un don d'une valeur d'un maximum de 50\$ à MutineRiz, sous conditions que des factures soient remises à des fins de remboursements.

Robin MILOSZ appuie.

François Thibault explique que MutineRiz est un regroupement de personnes sans structures qui se rassemblent pour donner de la nourriture qui serait autrement perdue. Il pense que c'est une bonne idée de donner 50\$ pour du matériel, puisqu'il y a très peu de dépenses pour la nourriture qui est habituellement récupérée.

Yannick Jacques demande pourquoi donner 50\$ s'il s'agit d'une activité sur base de bénévolat.

François Thibault explique qu'il s'agit surtout d'acheter du matériel pour transporter la nourriture ainsi que des chaudières.

Que l'AÉDIROUM accepte de faire un don d'une valeur d'un maximum de 50\$ à MutineRiz, sous conditions que des factures soient remises à des fins de remboursements.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Vincent Antaki souhaiterait débattre sur le pavillon 1420, que l'université a acheté en 2003 pas trop loin du pavillon de musique. Le but initial de l'achat était d'en faire des salles de classes, de conserver la vocation éducative. Cependant, il y a eu un changement d'attituce avec le changement de rectorat, l'UdeM veut maintenant vendre le pavillon à des groupes privées. Le dernier groupe voulait en faire des condos de luxes. Il affirme que l'UdeM manque de capacité d'accueil pour les étudiants et que la vente du pavillon à côté du campus n'a pas de bonne raison, qu'il n'y a pas eu d'étude sérieuse pour le rénover et que plusieurs associations prennent position là desus.

François Thibault **propose** Que l'AÉDIROUM se positionne en faveur d'un moratoire sur l'expansion des campus délocalisés et en faveur de la préservation du patrimoine architectural de l'Université de Montréal et qu'en ce sens l'AÉDIROUM se positionne contre la vente du pavillon 1420 boulevard Mont-Royal.

Emmanuel Bengio appuie.

François Thibault explique, pour étoffer l'intervention de Vincent Antaki, que le pavillon 1420 comprend une chapelle, un patrimoine important et plutôt que de transformer le tout en condo de luxe, se serait une bonne chose de le restaurer, comme l'a fait mcGill, qui a restauré de vieux édifices pour en faire des lieux d'enseignements. La seule raison qu'il a entendu de le vendre était pour faire de l'argent, et que se serait une infime partie de ce qui a été investi.

Jérémy FERLAND dit que le vendre pour moins cher, empêchant la création de classes dans le pavillon, alors que dans 5 ou 10 ans, l'université en achetera un autre est contre-productif.

Que l'AÉDIROUM se positionne en faveur d'un moratoire sur l'expansion des campus délocalisés et en faveur de la préservation du patrimoine architectural de l'Université de Montréal et qu'en ce sens l'AÉDIROUM se positionne contre la vente du pavillon 1420 boulevard Mont-Royal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Simon RIENDEAU indique qu'il a un certain ressentiment envers l'utilisation de l'argent par l'UdeM pour des choses comme Synchro. Qu'il voudrait qu'on s'élève contre la manière dont nous somme gérés.

Samuel Ranellucci affirme que l'idée de Synchro n'est pas mauvaise, mais qu'elle a mal été implantée.

Vincent Antaki veut souligner le fait que l'UdeM n'a pas d'étudiant sur son conseil d'administration. Il affirme que la plupart des dérives auraient été évitées si c'était le cas. Il dit qu'il serait intéressant de prendre position pour avoir des étudiants sur le conseil de l'UdeM.

Philippe Lamontagne dément l'affirmation de Vincent Antaki en indiquant qu'il y a deux étudiants sur le conseil d'administration, un élu par le groupe et un autre voté en assemblée.

François Thibault dit que l'association possède déjà une position sur la démission de Guy Breton, sans prime de départ.

François Thibault **propose** que l'AÉDIROUM appuie le principe de démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion. Que l'AÉDIROUM se positionne pour l'élection du conseil d'administration et du rectorat de l'Université de Montréal par la communauté universitaire.

Vincent Antaki appuie.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Que l'AÉDIROUM appuie le principe de démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion. Que l'AÉDIROUM se positionne pour l'élection du conseil d'administration et du rectorat de l'Université de Montréal par la communauté universitaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

François Thibault **propose** que l'AÉDIROUM se positionne contre l'adhésion de la FAÉCUM à l'ACAÉ/CASA. Jérémy Ferland **appuie.** 

François Thibault explique que la CASA est une entitée fédérale qui décide de 5 points importants dans l'année, qui sont apporté par lobby au gouvernement fédéral. Il indique que l'adhésion couterait 75 000\$ et que le processus pour en sortir est long et ardu. Il affirme que d'adhérer à la CASA n'est pas pertinent, puisqu'ils n'ont pas de rapport de force. Il propose qu'on se positionne contre.

Philippe LAMONTAGNE demande pourquoi la CASA en particuler, il demande s'il s'agit de la seule qui soit fédérale.

François Thibault répond qu'à sa connaissance, la CASA est celle dont la FAÉCUM se rapproche.

François Luc DENHEZ-TEUTON indique que l'éducation fait partie du provincial, il ne voit pas ce que le fédéral ferait là dedans. Il demande se que la CASA pourrait faire au fédéral qu'une fédération québecoise ferait pas plus pertinemment à Québec à l'assemblée nationalle.

François Thibault répond que les enjeux fédéraux qui se répercute sur l'Université sont : la recherche, les fonds, le budget pour l'éducation, etc. C'est principalement au niveau des cycles supérieurs, comme les fonds pour la recherche.

Philippe Lamontagne **propose** d'amender pour changer "l'ACAE/CASA" par "une ou toute association fédérale pancanadienne"

Simon RIENDEAU appuie.

Jérémy FERLAND dit que se qui l'éverve avec l'amendement est qu'advenant le cas où tous les étudiants du Québec se joindrais contre Harper, on ne pourrait pas les rejoindre, car on s'oppose à l'adhésion à une telle fédération.

François Luc DENHEZ-TEUTON trouve que c'est trop restrictif qu'on s'oppose à n'importe quelle fédération, il y en aurait peut-être une qui serait tentente.

François Thibault indique qu'on pourrait tout de même s'exprimer en tant qu'association. Que la FAÉ-CUM pourrait appuyer une fédération sans la rejoindre, qu'une adhésion n'arrive pas souvent et qu'on devrait pouvoir se consulter.

Philippe Lamontagne considère que l'adhésion à une fédération étudiante canadienne est contre-productive. Il indique aussi qu'il est possible de faire la grève sans rejoindre ceux qui initient le mouvement. Il dit qu'on peut garder la principale et y revenir en temps et lieu.

Jérémy FERLAND demande le vote.

Changer "l'ACAÉ/CASA" par "une ou toute association fédérale pancanadienne"

Adoptée à majorité.

Pour: 12, Contre: 8, Abstention: 12.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Vincent Antaki souligne le fait que nous critiquons le côté lobbyiste de la CASA, mais que ça arrive au Québec aussi, il y a des associations qui sont lobbyistes, que nos critiques s'appliquent aussi à la FEUQ.

François Luc Denhez-Teuton demande le vote.

# Que l'AÉDIROUM se positionne contre l'adhésion de la FAÉCUM à une ou toutes fédérations étudiantes pancanadiennes.

Adoptée à majorité. Pour : 21, Contre : 2, Abstention : 8.

#### 7 Varia

Patrick Baril-Robichaud **propose** de joindre les points Varia et Pizza.

Yannick Jacques appuie.

Fusion des points Varia et Pizza La proposition est adoptée à l'unanimité.

Moment de break où les gens prennent de la pizza, Robin en profite pour prendre une photo de groupe pour le carnaval.

La présidence effectue un retour sur le vote concernant la modification de "conseil exécutif" en "conseil administratif" dans la charte et indique qu'il sera finalement adopté.

Vincent Antaki fait un appel de la présidence. Jérémy Ferland appuie.

La présidence considère qu'il s'était trompé et que les abstentions ne comptaient pas comme des voix exprimées.

Vincent Antaki dit que la charte de l'AÉDIROUM a préséance et qu'elle indique qu'une abstention est une manière de s'exprimer.

La présidence dément cette affirmation, il indique que la charte de l'AÉDIROUM ne donne pas de précision sur les abstentions.

Jérémy FERLAND se questionne sur une éventuelle mise en dépôt automatique s'il y a une majorité d'abstentions.

La présidence répond que non, il explique que dans le cas du code de l'espérance, la mise en dépôt doit être demandée.

AÉDIROUM
26-11-2013
Frédéric Miron
Secrétaire

Appel de la présidence

Rejetée à majorité. Pour : 5, Contre : 13, Abstention : 5.

### 8 Fermeture

Patrick Baril-Robichaud **propose** la fermeture.

François Thibault **appuie.** 

Fermeture de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.